
COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 16 novembre 2018

Conseillers présents : MM. LOUCHE Alain, PELLET Bernard, VERDELHAN Bernard, NICOLAS Christian, MICHELET Jean-Pierre, DAUDE Roger, GARNIER Michel, Mme MARTIN Lise.

Excusés : MM. MICHEL Raymond et BALMOT Michel.

M le maire déclare le conseil municipal ouvert à 18h15.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

Projet de rénovation du site de La Cure

L'association Nature et Patrimoine a présenté le projet de rénovation du site de La Cure hors conseil.

Le conseil municipal prend une délibération pour signer une convention de mandat avec l'association nature et patrimoine pour porter ce projet. Votée à l'unanimité.

Une délibération est prise pour demander à la fondation du patrimoine de lancer une souscription. Votée à l'unanimité.

Point sur les projets communaux

- Construction des hangars :

Une étude de sol doit être effectuée, le conseil accepte le devis de l'entreprise A.B.E.Sol pour un montant de 1 710.00€ HT.

Proposition de location de la toiture des hangars à la SAS Cévennes Durables pour poser des panneaux photovoltaïques. Une délibération est prise (1 contre, 1 abstention, 6 pour).

- Réhabilitation de l'appartement au dessus du restaurant :

Le conseil municipal vote pour.

- Réhabilitation de l'appartement au dessus de la mairie :

Des devis pour changer les menuiseries extérieures, l'isolation intérieure des murs, réfection des sols et de la salle de bain vont être demandés.

Une délibération est prise à l'unanimité pour faire des demandes de subventions à la région ainsi qu'à l'Etat (DETR).

Voirie communale

Une délibération est prise permettant de signer une convention pour une mission d'Assistance Technique avec Lozère Ingénierie portant sur la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Transports scolaires

M le Maire expose au conseil municipal le règlement départemental des transports scolaires pour l'année scolaire 2017/2018.

Ce règlement fixe notamment la participation financière des communes à 20 % du coût moyen d'un élève primaire transporté.

Pour l'année 2017/2018, le coût moyen annuel du transport d'un élève de primaire s'est élevé à 1 899.00 €. La participation par élèves est donc de 379.00 € par an. Notre commune avait 4 élèves de concernés.

Le conseil municipal délibère favorablement pour verser 1516.00€ au conseil départemental au titre du transport scolaire.

Décisions modificatives aux budgets Principal de la commune et Service des Eaux

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour modifier les budgets principal et services des Eaux pour permettre le paiement de l'indemnité de Monsieur Winckler, commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique relative aux enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique, de servitudes et parcellaire pour la mise en conformité du captage public d'eau potable de La Cure et de distribution d'eau potable au public sur la commune de Saint Martin de Boubaux.

M le Maire clôt le conseil municipal.